



HAL
open science

Une épiphanie de Zeus Sôter à Clazomènes

Thibaut Boulay

► **To cite this version:**

Thibaut Boulay. Une épiphanie de Zeus Sôter à Clazomènes. *Revue Numismatique*, 2009, 6 (165), pp.113-127. 10.3406/numi.2009.2870 . hal-01262603

HAL Id: hal-01262603

<https://hal.science/hal-01262603>

Submitted on 26 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une épiphanie de Zeus Sôter à Clazomènes

Thibaut Boulay

Résumé

Les émissions, par Clazomènes, de tétradrachmes à types personnels au milieu du IIe s. av. J.-C. figurant au droit Zeus Sôter Épiphânès et au revers une amazone ne peuvent être mises en relation avec la victoire d'Eumène II sur les Galates en 166. Ces monnaies, frappées à l'occasion de panégyries, célébraient une épiphanie salvatrice de Zeus Sôter, peut-être au cours de la guerre qui opposa Prusias II à Attale II.

Abstract

Summary - Small hoards buried north of the frontiers of the kingdom of Macedonia that contain heavy tetrobols of Perdikkas II, of the Chalcidic League and Acanthus may be related with the military operations of Brasidas and his allies, among which the Macedonian king, the Chalcideans of Thrace and Acanthus, against Arrhabaeus of Lynkos.

Citer ce document / Cite this document :

Boulay Thibaut. Une épiphanie de Zeus Sôter à Clazomènes. In: Revue numismatique, 6e série - Tome 165, année 2009 pp. 113-127.

doi : 10.3406/numi.2009.2870

http://www.persee.fr/doc/numi_0484-8942_2009_num_6_165_2870

Document généré le 06/01/2016

Thibaut BOULAY*

Une épiphanie de Zeus Sôter à Clazomènes¹

Résumé – Les émissions, par Clazomènes, de tétradrachmes à types personnels au milieu du 1^{er} s. av. J.-C. figurant au droit Zeus Sôter Épiphânès et au revers une amazone ne peuvent être mises en relation avec la victoire d'Eumène II sur les Galates en 166. Ces monnaies, frappées à l'occasion de panégyries, célébraient une épiphanie salvatrice de Zeus Sôter, peut-être au cours de la guerre qui opposa Prusias II à Attale II.

Summary – Autonomous tetradrachms issued by Clazomènes in the mid-second century B.C. in the name and types of Zeus Soter Epiphanes and an Amazon on the reverse must not be linked to the victory won by Eumenes II over the Galatians in 166. These currency, minted to be used during *panegyris*, celebrated a saving epiphany of Zeus Soter, perhaps during the war between Prusia II and Attalus II.

À l'époque hellénistique, Clazomènes semble n'avoir frappé des tétradrachmes à types personnels qu'au cours d'une brève période, au milieu du 1^{er} siècle. Ces émissions sont aujourd'hui connues par trois exemplaires. Le premier exemplaire, acquis en Syrie du Nord et conservé au Cabinet des Médailles, n'était pas assez lisible pour en déterminer précisément la provenance, puisque l'ethnique était effacé (figure 1). Henri Seyrig l'a publié en 1971 sous le titre « un tétradrachme énigmatique » avec ce commentaire : « n'ayant rien trouvé de satisfaisant à proposer, nous nous décidons à publier cette simple description,

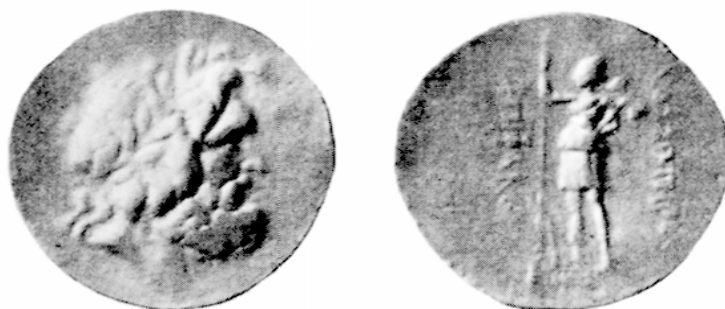


Figure 1

* Université François-Rabelais, 3 rue des Tanneurs, 37000 Tours - EA 4247 CeRMAVHA. Courriel : thibaut.boulay@wanadoo.fr.

1. Texte de la communication qui a été présentée lors de la journée d'études consacrée à « La monnaie, source d'histoire », organisée à Orléans le 29 février 2008. Je remercie Frédérique Duyrat et Catherine Grandjean de leurs conseils à cette occasion, ainsi que Séléné Psôma qui a bien voulu me transmettre son récent article sur les monnaies de panégyrie. Je remercie enfin Olivier Picard pour ses remarques précieuses qui m'ont permis d'améliorer mon texte. Toutes les conclusions qui suivent sont, bien entendu, de ma seule responsabilité.

dans l'espoir que cette curieuse monnaie trouvera un exégète mieux avisé »². Georges Le Rider a attribué cette monnaie, alors unique, à Smyrne et la rangeait encore récemment parmi les tétradrachmes de cités « à types personnels » inaugurés entre 188 et 160, comme monnaie smyrnienne³. Le second exemplaire, plus lisible et sur lequel on distingue clairement l'ethnique clazoménien, ΚΛΑΖΟ, appartient à un trésor de 140 tétradrachmes découvert en Syrie en 1987⁴ (figure 2). Cette découverte est mentionnée très rapidement par Philip Kinns dans une note de son article consacré aux ateliers monétaires d'Ionie au cours du dernier siècle de la domination achéménide⁵. Le trésor de Tartous a été publié en 1994⁶, mais le tétradrachme clazoménien n'a pas fait l'objet d'une étude particulière, malgré son intérêt. Enfin, un troisième exemplaire, très bien conservé, a été mis en vente le 11 janvier 2006 à New York⁷. S'il a été brièvement analysé dans le catalogue de vente, ce tétradrachme n'a pas fait l'objet d'une autre publication (figure 3). Cet exemplaire se distingue du précédent uniquement par l'absence de marque de contrôle. Acquisée par l'Alpha Bank d'Athènes⁸, cette monnaie a été exposée en 2007 au Bénaki Museum⁹.



Figure 2

2. H. SEYRIG, Monnaies hellénistiques, XXI. Un tétradrachme énigmatique, *RN* 1971, p. 24-25 et fig. 1.

3. G. LE RIDER, Sur un aspect du comportement monétaire des villes libres d'Asie Mineure occidentale au I^{er} siècle a.C., A. BRESSON et R. DESCAT (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au I^{er} siècle a.C. Textes réunis*, Bordeaux, 2001, p. 37-63, en particulier p. 41-42. Voir également id., Un tétradrachme d'Athéna Niképhoros, *RN* 1973, p. 66-79, en particulier p. 76 et 78 et fig. 10.

4. *Coin Hoards* VIII, 471.

5. Ph. KINNS, Ionia. The Pattern of Coinage During the Last Century of the Persian Empire, *REA* 91 (1989), p. 185, n. 15.

6. *Coin Hoards* VIII, pl. lxiv, 1.

7. Gemini II, LLC (vente n° 2, lot 542).

8. Inv. Nr. 5127 ; diamètre : 33,5 mm ; axe 12:00.

9. D. TSANGARI, *Hellenic Coinage: the Alpha Bank Collection*, Athènes, 2007, p. 248, n° 166. Cette exposition, inaugurée le 6 juin 2007, présentait pour la première fois au public une partie de la collection de la banque, sur le thème de l'histoire de la monnaie grecque, depuis son invention jusqu'au 1^{er} s. av. J.-C. (450 monnaies exposées, 206 figurent dans le catalogue).



Figure 3

Ces trois tétradrachmes sont frappés selon l'étalon attique. Le premier exemplaire, assez usé, a un poids de 16,48 g, le dernier exemplaire, qui semble avoir beaucoup moins circulé, a un poids de 16,69 g.¹⁰ Au droit figure un buste de Zeus à droite, couronné d'une couronne de laurier. Au revers est représentée une figure féminine debout, tournée vers la gauche, vêtue d'une tunique courte et de bottes. La divinité tient de la main droite une longue lance ou un sceptre, et une double hache (la bipenne) de la main gauche, appuyée contre son épaule. Elle semble porter au côté gauche une épée courte. À ses pieds à gauche, se trouve une branche de palmier. De chaque côté de cette divinité figure la légende de cette monnaie, ΔΙΟΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΚΛΑΖΟ. C'est-à-dire le nom de Zeus Sôter Épiphânès au génitif accompagné de l'ethnique clazoménien abrégé, Διὸς Σωτῆρος Ἐπιφάνους, Κλαζο(ενίων), « (monnaie) des Clazoménien : (image) de Zeus Sôter Épiphânès »¹¹.

La composition du trésor de Tartous ne permet guère d'avancer des hypothèses concernant la date de ces émissions. Sur les 140 tétradrachmes qu'il contenait, on dénombre 94 alexandres (dont 93 posthumes), 11 tétradrachmes émis par des cités libres (6 d'Athènes, 2 de Smyrne, et trois autres de Mytilène, Byzance et Clazomènes), 1 tétradrachme de Diodote I^{er} et 34 tétradrachmes séleucides, frappés entre la fin des années 150 (règne d'Alexandre I^{er} Balas) et les années 120 (règne conjoint de Cléopâtre Théa et Antiochos VIII)¹². On peut rapprocher ces tétradrachmes clazoménien des monnaies émises dans les années 160-140 par les cités libres voisines d'Éolide (comme Kymè ou Myrina)

10. Comme l'indique l'inventaire de la collection. Le catalogue de vente (*supra*, n. 7) indiquait 16,73 g.

11. Olivier Picard me fait remarquer que la traduction « (monnaie) de Zeus Sôter Épiphânès, (dieu) des Clazoménien » n'est pas satisfaisante et qu'il faut séparer le nom et les épicleses du dieu, qui n'apparaissent que tardivement sur le monnayage et l'ethnique abrégé ou complet qui est de règle depuis le IV^e siècle.

12. *Coin Hoards VIII*, p. 55, pl. lxiii, 37 ; pl. lxiv, 1-14 ; pl. lxv, 1-15 ; pl. lxvi, 1-17 ; pl. lxvii, 1-6.

ou d'Ionie (comme Lébédos ou Magnésie du Méandre), qui sont caractérisées par l'emploi de l'étalon attique¹³. Toutefois, ces tétradrachmes de Clazomènes ne rentrent pas dans la famille des tétradrachmes avec une couronne.

Dans le catalogue de la vente de janvier 2006, Catharine Lorber a esquissé quelques hypothèses concernant les circonstances de cette émission. Rapprochant ce tétradrachme du monnayage au nom d'Athéna Nikèphoros, qu'elle rattache à la victoire d'Eumène II sur les Galates en 166 et à la « neuvième célébration du concours stéphanite des *Nikèphoria* »¹⁴, elle propose de voir dans ces monnaies la commémoration, par Clazomènes, de cette victoire attalide qui soulagea les cités ioniennes. Les Clazoméniens auraient institué une panégyrie sur le modèle de la panégyrie instaurée à Sardes après la victoire du roi¹⁵.

Cette hypothèse soulève plusieurs problèmes. Tout d'abord, il n'y a aucun lien attesté entre la victoire d'Eumène II et la frappe d'un monnayage au nom d'Athéna Nikèphoros. Cette hypothèse repose sur la datation du décret pergaménien pour la prêtresse d'Athéna Nikèphoros, Mètris. Or, il est admis depuis 1974 et l'étude de Christopher Jones consacrée à la périodicité des *Nikèphoria* que ce décret date de 149 et non de 165¹⁶. Les « grands succès » fêtés à cette occasion sont ceux remportés par Attale II contre Prusias II et non ceux d'Eumène II contre les Galates. Par ailleurs, le comportement de Clazomènes, cité libre, doit être comparé au comportement d'autres cités libres en la matière, et non au comportement d'une cité sujette et occupée, comme Sardes. Or les panégyries instaurées par les cités libres d'Asie Mineure au II^e s. célébraient toutes des divinités poliades, non des victoires royales.

Au revers de ces tétradrachmes clazoméniens figurent à la fois le nom d'une divinité au génitif et l'ethnique (abrégé). Ces monnaies doivent être rapprochées de cinq monnayages, en tétradrachmes d'argent de poids attique, datant du II^e siècle¹⁷.

1) Thasos (au droit la tête juvénile de Dionysos, couronné de lierre et au revers Héraklès debout, tourné vers la gauche, avec une massue et la léontè, avec la légende Ἡρακλέους Σωτήρος, Θεσίωv).

13. G. LE RIDER, Sur un aspect du comportement monétaire des villes libres d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a.C., A. BRESSON et R. DESCAT (éd.), *Les cités d'Asie Mineure occidentale au II^e siècle a.C. Textes réunis*, Bordeaux, 2001, p. 56-58.

14. *OGIS* 299, l. 15-16.

15. *OGIS* 305.

16. Ch. P. JONES, Diodoros Paspáros and the *Nikephoria* of Pergamon, *Chiron* 4 (1974), p. 183-205 (périodicité pentatétrique), suivi par J. et L. ROBERT, *Bull.* 1974, 466. L. ROBERT, Notes d'épigraphie hellénistique, *BCH* 54 (1930), p. 337 (= *OMS* I, p. 156), avait auparavant mis en rapport les « grands succès » remportés par le roi avec le succès d'Eumène contre les Galates (166) et daté le décret pour Mètris (*OGIS* 299) de 165.

17. Ph. GAUTHIER, Légendes monétaires grecques, id., J.-M. DENTZER et T. HACKENS (éd.), *Numismatique antique : problèmes et méthodes*, Études d'archéologie classique, 4, Nancy-Louvain, 1975, p. 172-173.

2) Maronée (au droit la tête juvénile de Dionysos et au revers Dionysos debout, tenant de la main droite une grappe de raisin et deux javelines de la main gauche, avec la légende Διονύσου Σωτήρος, Μαρωνιτῶν)

3) Alexandrie de Troade (au droit la tête laurée d'Apollon et au revers Apollon Smintheus, tourné vers la droite, avec carquois, arc et flèche, avec la légende Ἀπόλλωνος Σμινθέως, Ἀλεξανδρέων). Certaines émissions présentent la particularité d'être précisément datées¹⁸.

4) Parion a frappé, à partir de ca 165, des tétradrachmes figurant au droit la tête d'Apollon Aktaios et au revers Apollon debout, avec patère et cithare, entre un monogramme (ou un autel enflammé ?) et l'omphalos, avec la légende Ἀπόλλωνος Ἀκταίου, Παριανῶν. Ce type n'a été publié que très récemment par Andrew Meadows¹⁹. La cité a ensuite frappé des tétradrachmes avec le même revers et la même légende, en ajoutant le nom d'un monétaire et en faisant figurer au droit la tête de Déméter voilée, couronnée d'épis de blé. La frappe, par Parion, de tétradrachmes figurant Apollon Aktaios, divinité tutélaire de sa voisine Adrastéia²⁰, pourrait être mise en rapport avec l'annexion de cette petite cité par Parion ou témoigner des vellétés d'expansion de Parion²¹. Antandros fit figurer dès le v^e s. Artémis Astyrènè sur ses monnaies avant même d'annexer Astyra²². Ce processus d'assimilation des cultes des cités déchues est connu par ailleurs. Lorsque Myrina absorba Grynéion, qui possédait un sanctuaire oraculaire d'Apollon, la cité accorda une place de choix au dieu dans son panthéon civique. Apollon apparaît même sur les premiers tétradrachmes de Myrina avec une

18. La plus ancienne est datée de l'an 130 de l'ère civique (PA), soit 171/70 (exemplaire vendu le 11 mai 2005, Numismatica Ars Classica, Auction 29, lot 198). LOUIS ROBERT, *Monnaies antiques en Troade*, Paris, p. 42, suivi par Harold B. MATTINGLY, *The Beginning of Athenian New Style Silver Coinage*, *NC* 1990, p. 70, pensait qu'Alexandrie de Troade avait inauguré ses frappes de tétradrachmes au type d'Apollon Smintheus à l'imitation du monnayage de la confédération d'Athéna Ilios. Dans cette hypothèse, 172/1 constitue un *terminus ante quem* pour le début du monnayage de la confédération.

19. A. R. MEADOWS (avec R. ASHTON, K. SHEEDY et U. WARTENBERG), *Some Greek Coins in the British Museum*, *NC* 1998, p. 37-51 et pl. 15, 10-13, en particulier p. 42-46 (la question de la datation de ces émissions doit être reprise sur de nouveaux frais, voir note précédente).

20. L'omphalos renvoie à la fonction oraculaire d'Apollon Aktaios (cf. STRABON, XIII, 1, 13). Sur ces émissions, cf. L. ROBERT, *op. cit.* n. 18, p. 43-44, et A. R. MEADOWS, *op. cit.* n. 19, p. 41-46.

21. Adrastéia, située à l'intérieur des terres, entre Parion et Priapos, conserva son autonomie, mais fut, elle aussi, victime des agissements de Parion, dont elle était séparée par des collines au nord-ouest. Strabon (XIII, 1, 13) rapporte que les Pariens s'emparèrent de blocs de marbre dans le sanctuaire de Némésis, qui appartenait aux Adrastéiens et avait été détruit, pour construire le fameux autel élaboré par Hermokréon consacré à Apollon Aktaios, qui fit la fierté des Pariens et fut représenté sur les monnaies de la cité, cf. B. V. HEAD, *Historia Numorum, a Manual of Greek Numismatics*, Oxford, 1911, p. 544, et L. ROBERT, *op. cit.* n. 18, p. 531-532. Sur cet autel, cf. STRABON, X, 5, 7. Cette humiliation s'accompagna peut-être d'empiètements territoriaux, cf. A. HELLER, « *Les bêtises des Grecs* », *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a.C.-235 p.C.)*, Bordeaux, 2006, p. 73-74.

22. B. V. HEAD, *op. cit.* n. 21, p. 541.

couronne (*ca* 160-155)²³. Ces frappes montrent que le dieu de Grynéion était devenu l'une des divinités principales du corps civique élargi.

5) Odessos enfin (au droit la tête du « grand dieu d'Odessos » barbu, avec une bandelette dans la chevelure et au revers une divinité debout, tenant corne d'abondance et phiale, avec la légende Θεοῦ μεγάλου, Ὀδη(σιτῶν)). Sur ces monnaies, comme sur les tétradrachmes à types personnels de Clazomènes, l'ethnique est parfois abrégé.

Comme le note Philippe Gauthier à propos des cinq monnayages, il faut conclure « que ces monnaies étaient des monnaies civiques, émises sous le contrôle des magistrats de la cité »²⁴. Il ajoute que « dans ces conditions, l'inscription du nom de la divinité avait soit une valeur honorifique (la cité, en inscrivant son nom à côté de son image, concourt au prestige du dieu au-dehors), soit une valeur religieuse (si ces émissions sont faites à l'occasion des panégyries), soit enfin (et peut-être surtout) une valeur économique et politique (si le trésor du dieu est utilisé pour la frappe des monnaies) ». On dispose à présent de suffisamment d'éléments pour tenter l'exégèse que se refusait à faire Henri Seyrig.

Il faut d'abord dire quelques mots de Zeus Sôter. Ce dieu était particulièrement invoqué « à l'approche des dangers comme à l'heure de la délivrance ou de la paix retrouvée »²⁵. À Colophon, cité voisine de Clazomènes, lors de la réunion (συντελιχισμός) de la vieille ville et de la ville haute (entre 311 et 306), pour laquelle fut organisée une importante souscription, il fut décidé de faire un vœu à tous les dieux, et en premier lieu à Zeus Sôter : « que le prêtre d'Apollon, les autres prêtres et prêtresses, le prytane avec le Conseil et les personnes désignées dans ce décret, descendant sur l'ancienne agora, le 4 du mois qui commence, près des autels des dieux que nos ancêtres nous ont légués, fassent le vœu à Zeus Sôter, à Poséidon Asphaléios, à Apollon Claros, à la Mèter Antaia, à Athéna Polias, à tous les autres dieux et déesses et aux héros qui tiennent notre cité et notre territoire, une fois les bienfaits accomplis, de faire une procession et un sacrifice conformément à ce qu'il plaira au peuple »²⁶. La décision prise en 196 par les *néoi* de Xanthos d'ériger dans leur gymnase un autel de Zeus Sôter réservé à leur gymnasiarque Lysôn, qui avait restauré ou reconstruit le bâtiment²⁷,

23. G. LE RIDER, *op. cit.* n. 13, p. 45-46, et K. S. SACKS, The Wreathed Coins of Aeolian Myrhina, *ANSMN* 30 (1985), p. 1-43.

24. Ph. GAUTHIER, *op. cit.* n. 17, p. 173.

25. Ph. GAUTHIER, Bienfaiteurs du gymnase au Letôon de Xanthos, *REG* 109 (1996), p. 23 et n. 67.

26. F. G. MAIER, *Griechische Mauerbauinschriften. I – Texte und Kommentare*, Heidelberg, 1959, n° 69, p. 224-231 (L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève-Québec, 1992, p. 214-223, n° 69), l. 11-21 (traduction de L. Migeotte).

27. Ph. GAUTHIER, *op. cit.* n. 25, p. 3, l. 40-42.

pourrait être liée aux épreuves surmontées peu de temps auparavant par le peuple, le siège de la cité par l'armée séleucide, l'année précédente, et d'éventuelles destructions²⁸.

Les Grecs avaient pleine confiance dans l'intervention de leurs dieux pour les tirer du malheur²⁹. On croyait à l'intervention de la divinité poliade « dans les moments cruciaux »³⁰, où la survie du corps civique était en jeu³¹. Cette croyance venait opportunément renforcer la cohésion civique au moment où elle en avait le plus besoin. En 201 les Cnidiens, assiégés par Philippe V, reçurent le concours d'Artémis Hyakinthotrophos, et échappèrent au sort réservé à Kios ou Thasos³². La déesse gagna une épicièse et devint Artémis Ἰακυνθοτρόφος καὶ Ἐπιφανής. Lors de la guerre d'Aristonikos, Bargylia fut secourue par Artémis Kindyas. En 41, Zeus Panamaros sauva les habitants du sanctuaire de Panamara d'une attaque des soldats de Labienus³³. Après les guerres, les habitants des cités qui avaient reçu le secours de leurs divinités poliades ou de leurs ancêtres divins, se rassemblaient pour célébrer ces interventions salvatrices. Après l'épiphanie d'Artémis Hyakinthotrophos lors du siège de Cnide par Philippe V (?), Cnide instaura très rapidement un concours pentétérique musical et gymnique panhellénique reconnu ἰσοπύθτος par Delphes et obtint la reconnaissance de l'inviolabilité de la cité³⁴. Les Pergaméniens, pour remercier leur dieu

28. L'hypothèse est avancée par Ph. GAUTHIER, *op. cit.* n. 25, p. 23-26, qui, cependant, préfère voir dans les sacrifices de Lysôn à Zeus Sôter, l'invocation du « dieu protecteur, « conservateur » du lieu [le gymnase] et de ses usagers ». Sur le siège de Xanthos par l'armée d'Antiochos III, cf. J. MA, *Antiochos III et les cités de l'Asie Mineure occidentale*, Paris, 2004, p. 64 et 83.

29. M. LAUNAY, *Recherches sur les armées hellénistiques II*, Paris, 1950, p. 897-901, cf. les exemples réunis par W. K. PRITCHETT, *The Greek State at War III*, Berkeley-Los Angeles, 1979, p. 29-44.

30. L. ROBERT, Discours d'ouverture du VIII^e congrès international d'épigraphie grecque et latine à Athènes, *ΗΡΑΚΤΙΚΑ, ΑΘΗΝΑ*, 3-4 οκτωβρίου, 1982, Athènes, 1984, p. 42 (= *OMS VI*, p. 716).

31. Les divinités continuaient également à se manifester aux côtés des troupes. En 166, Athéna vint au secours, Ἀθηνᾶς (...) ἐρρομένης ἐξ βοήθειαν, d'Eumène II et son frère Attale dans une bataille contre les Galates, mentionnée dans *I. Pergamon*, 165 (avec le fragment publié dans *MDAIA*) 27 [1902], p. 90, n° 74). D. MARGH, *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century After Christ II*, Princeton, 1950, p. 766-767, n. 63, place cette bataille après l'échec de la conférence de Synnada, en 167. En 145/4, Zeus Tropaios se manifesta lors de la guerre que menait Attale II contre le roi thrace Diègylis, qui s'était emparé de Lysimachéia et y avait commis des atrocités (DIODOTE, XXXIII, 14-15). L'épiphanie de Zeus Tropaios fut commémorée à Pergame le 18^e jour de chaque mois, διὰ τὴν γενομένην ὑπὸ τοῦ Διὸς τοῦ Τροπαίου ἐπιφάνειαν (comme l'indique un calendrier liturgique, *I. Pergamon*, 247). cf. L. ROBERT, Notes d'épigraphie hellénistique, *BCH* 52 (1928), p. 438-441 (= *OMS I*, p. 120-123), qui a rapproché cette fête d'une dédicace pour Zeus Tropaios découverte en Thrace à Bizyè.

32. Cf. M. LAUNAY, *op. cit.* n. 29, p. 899.

33. *I. Stratonikeia*, 10.

34. COS (O. CURY, *Les parentés légendaires entre cités grecques : Catalogue raisonné des inscriptions contenant le terme syngencia et analyse critique*, Genève, 1995, n° 25, p. 52-54, cf. Ph. GAUTHIER, *Bull.* 1989, 261) et Bargylia (*I. Iasos*, 606 ; K. J. RIGSBY, *Asyilia, Territorial Inviolability*

sauveur Héraklès, qui, en 155, avait repoussé l'armée de Prusias II, décidèrent d'annoncer ou d'instituer une fête en son honneur (associé à un autre dieu sauveur, Asklépios Sôter), les *Hérakleia* et les *Sôtèria*, dès 153. Les souverains attalides, qui dès Philétairos assuraient eux aussi avoir une filiation divine avec Héraklès³⁵, trouvèrent là le moyen de resserrer leurs liens avec les habitants de Pergame, après une guerre difficile et éprouvante, et bien sûr de célébrer leur dynastie, une nouvelle fois favorisée par la fortune. Au lendemain de l'épiphanie d'Hécate, lors de la guerre de Labienus, en 40-39, les Stratoniceïens instituèrent une grande fête associant la déesse, Ἐκάτη Σωτεῖρα Ἐπιφανῆς et la déesse Rome, Ῥώμη θεὰ εὐεργέτις. Un décret de la fin du II^e s. ap. J.-C., visant à augmenter l'éclat du culte d'Hécate et de Zeus, rappelait que la cité avait été sauvée, dans les nombreux, grands et continuels dangers, ἐκ πολλῶν καὶ μεγάλων καὶ συνεχῶν κινδύνων σεσῶσθαι, c'est-à-dire la guerre de Mithridate et la guerre contre les Parthes, grâce aux interventions de Zeus et d'Hécate, qui ont fait des miracles évidents, ἐποίησαντο προφανεῖς ἐναργείας, preuve que ces épiphanies étaient encore célébrées par la communauté civique³⁶.

La frappe de tétradrachmes portant le nom au génitif de Zeus Sôter Épiphanès et l'ethnique (abrégé) de la cité est sans nul doute liée à l'existence d'une panégyrie locale en son honneur sur le territoire même de Clazomènes. Je crois que cette panégyrie fut instituée à la suite de l'épiphanie du dieu dans des circonstances critiques. L'association des deux épiclèses, *sôter*, sauveur, et *épiphanès*, manifeste, ne laisse guère de doute. Zeus Sôter a reçu l'épiclèse *épiphanès* après une intervention salvatrice, comme Hécate à Lagina et Artémis à Cnide. Ces monnaies clazoméniennes sont les seuls exemples, à ma connaissance, de l'emploi sur une monnaie de l'épiclèse *épiphanès* pour une divinité. En revanche, l'épiclèse figure sur le monnayage de nombreux rois de l'époque hellénistique, comme les rois séleucides Antiochos IV, Antiochos VI, Antiochos VIII, Séleucos VI, Philippe I^{er}, les rois de Bithynie Nicomède II ou Nicomède III, le roi de Paphlagonie Attale, ainsi que nombre de rois parthes. Dans ces cas, le sens est bien évidemment différent.

in the Hellenistic World, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1996, n° 174 ; O. CURRY, *op. cit.*, n° 71, p. 175-177) répondirent favorablement à l'invitation des Cnidiens, cf. K. J. RIGSBY, A Hellenistic Inscription from Bargylia, *GRBS* 16 (1975), p. 403-409 (J. et L. ROBERT, *Bull.* 1976, 654) *contra* G. PUGLIESE CARRATELLI, Epigrafi di Cos relative al culto di Artemis in Cnido e in Bargylia, *PP* 42 (1987), p. 119-123. Voir également le décret décidant l'envoi de trois ambassadeurs dans les cités « alliées et amies » au sujet des *Hyakinthotropheia* (*I. Knidos*, 220). L. ROBERT, *Hellenica* VII, Paris, 1949, p. 116, note qu'« il est possible que le prestige de cette fête n'ait pas été de longue durée et qu'elle n'ait pas attiré longtemps des concurrents étrangers ».

35. L. ROBERT, Héraclès à Pergame et une épigramme de l'Anthologie XVI, 91, *RPh* 58 (1984), p. 12-16 (= *OMS* VI, p. 462-466).

36. F. SOKOLOWSKI, *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris, 1955, n° 69, p. 162-165 ; *I. Stratonikeia*, 1101, cf. L. ROBERT, *Études anatoliennes*, Paris, 1937, p. 516-523.

On ne trouve nulle trace, dans les sources littéraires et épigraphiques, d'une éventuelle agression étrangère contre le territoire de Clazomènes au milieu du II^e s., au cours de laquelle la cité aurait reçu le secours d'une divinité. On pourrait envisager une intervention salvatrice de Zeus Sôter au cours de la guerre qui opposa Clazomènes à Temnos, mais on voit que dans tous les cas évoqués *supra*, dieux et déesses intervenaient pour secourir une cité attaquée par un roi, comme Philippe V, Mithridate ou Eumène III-Aristonikos, ou bien une armée étrangère, comme celle de Labienus, non pour défendre une cité de l'attaque d'une autre armée civique. Il faut donc trouver la trace d'une campagne militaire menée par une armée royale ou une armée étrangère ayant touché le territoire de Clazomènes.

En 155, lors du conflit entre Prusias II et Attale II, l'armée bithynienne, qui avait tenté sans succès de soumettre Pergame puis Élaïa, ravagea le territoire des cités qui se trouvaient sur sa route : les troupes de Prusias longèrent la côte éolienne et dévastèrent les territoires d'Aigai et Kymè et gagnèrent la basse vallée de l'Hermos, où elles ravagèrent le territoire d'Héraclée du Sipyle, avant de remonter la vallée de l'Hermos³⁷. Polybe revient en détail sur cette campagne³⁸. L'armée bithynienne, après le siège de Pergame, profana les deux grands sanctuaires de la *chôra* pergaménienne, le *Nikèphorion* et l'*Asklèpieion*. L'armée de Prusias II attaqua ensuite Élaïa, défendue par Sôsandros sans réussir à s'emparer de cette cité portuaire³⁹. C'est probablement après cette attaque que l'armée bithynienne pilla la pérée de Méthymna⁴⁰. Puis l'armée se dirigea vers la Phrygie en ravageant le territoire des cités qui se trouvaient sur sa route. Les troupes de Prusias longèrent la côte éolienne, contournant le massif de l'Aspordènos par le sud. Les soldats traversèrent et pillèrent les territoires d'Aigai et de Kymè. Ils gagnèrent ensuite la basse vallée de l'Hermos, où elles ravagèrent sans doute le territoire d'Héraclée du Sipyle⁴¹. Sur le territoire de

37. Sur cet épisode, cf. L. ROBERT, *op. cit.* n. 36, p. 111-118.

38. Sur cette guerre, cf. É. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique* II, Nancy, 1982, p. 381-382.

39. POLYBE, XXXII, 15, 10.

40. L. ROBERT, *op. cit.* n. 36, p. 114, n. 1.

41. L. ROBERT, *ibid.*, p. 112-116, propose de reconnaître Héraclée du Sipyle, près de Kymè. D. MAGIE, *op. cit.* n. 31, p. 1198, n. 43, revient à l'identification traditionnelle d'Héraclée du Pont. Il est suivi par F. W. WALBANK, *A Historical Commentary on Polybius III. Commentary on Books XIX-XL*, Oxford, 1979, p. 556, et A. D'HAUCOURT, Héraclée du Pont dans les *Alexipharmaca* de Nicandre de Colophon : un nouvel indice de chronologie, B. VIRGILIO (éd.), *Studi Ellenistici XIII*, Pise-Rome, 2001, p. 191-198, qui pense que Nicandre de Colophon fait allusion à ces ravages commis par le roi de Bithynie dans un passage des *Alexipharmaca*, v. 12-15, quand il évoque la destruction, « en un grand fracas », des bourgades (*ἄστυα*) de Priolas, Priolas et sa famille auraient « convoyé une image d'ennemis des Bithyniens » dans la littérature hellénistique (p. 198). Il faut sans doute abandonner cette hypothèse. H. FRÄNKEL, *Noten zu den Argonautika*

Temnos, qui domine la rive droite de l'Hermeos, Polybe indique que Prusias saccagea « l'enceinte consacrée à Apollon Kynneios, près de Temnos, et, qui plus est, détruisit les bâtiments par le feu », ὁμοίως καὶ τὸ τοῦ Κυννείου Ἀπόλλωνος τέμενος τὸ περὶ Τημων οὐ μόνον ἐσύλησεν, ἀλλὰ καὶ τῷ πυρὶ διέφθειρεν⁴². L'armée bithynienne remonta ensuite la vallée de l'Hermeos et gagna la plaine hyrcanienne jusqu'à Thyatire⁴³. Les exactions se poursuivirent puisque sur le chemin du retour (ἐπάνοδος), l'armée bithynienne pilla avec violence le sanctuaire d'Artémis à Hiérakômè, au sud de Thyatire⁴⁴, κατὰ δὲ τὴν ἐπάνοδον τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερόν τῆς ἐν Ἱερῷ Κώμῃ μετὰ βίας ἐσύλησεν⁴⁵. L'ampleur des exactions commises par les soldats de Prusias fut considérable : après la guerre, Prusias fut contraint par le Sénat de verser une indemnité de 100 talents pour « la ruine (καταφθορά) des territoires des Méthymniens, des Aigaiens, des Kyméiens, et des Héracléotes », τὴν καταφθορὰν τῆς χώρας τῆς τε Μηθυμναίων καὶ τῶν Αἰγαίων καὶ τῆς Κυμαίων καὶ Ηρακλειωτῶν⁴⁶.

Polybe ne mentionne pas Clazomènes parmi les cités indemnisées par le roi de Bithynie. Pourtant, Clazomènes possédait une enclave territoriale dans la basse vallée de l'Hermeos. Dans la première moitié du II^e s., une guerre violente éclata entre Clazomènes et Temnos, cité éolienne située non loin de l'embouchure de l'Hermeos. Un arbitrage de Cnide mit un terme à leur affrontement⁴⁷. L'une des accusations portées contre les Clazoméniens concernait la manipulation des bornes d'un *téménos*, peut-être sur un territoire que les Temnitains revendiquaient comme leur. En l'absence de témoignage fiable, les Cnidiens innocentèrent les Clazoméniens. Comme l'a bien vu l'éditeur de cet arbitrage cnidien, Peter Herrmann, ceux-ci possédaient donc une « pérée » en Éolide, vers l'embouchure de l'Hermeos⁴⁸. Cette possession remonte au moins au début du IV^e s. Vers 383/82, l'officier perse Tachôs s'empara de l'île de Leukai⁴⁹, au

des Apollonios, Munich, 1968, p. 232, n. 218, suggérait qu'Apollonios de Rhodes, v. 774-810, faisait allusion aux conflits de Lysimaque et d'Arsinoè contre les Bithyniens (A. D'HAUCOURT, *ibid.*, p. 198, n. 29).

42. POLYBE, XXXII, 15, 12.

43. POLYBE, XXXII, 15, 10.

44. La future Hiérokaisareia. Sur les différentes Hiérakômè, cf. L. ROBERT, *op. cit.* n. 36, p. 559-560.

45. POLYBE, XXXII, 15, 11.

46. POLYBE, XXXIII, 13, 8. Cette liste n'est pas exhaustive, puisque n'y figure aucune cité lydienne ni même Temnos, pourtant touchée par les ravages commis par les soldats de Prusias II. On ne peut donc tirer aucune conclusion ferme de l'absence de Clazomènes parmi les cités indemnisées.

47. P. HERRMANN, Die Stadt Temnos und ihre auswärtigen Beziehungen in hellenistischer Zeit, *MDAI(I)* 29 (1979), p. 249-271 (*SEG* 29, 1130, cf. J. et L. ROBERT, *Bull.* 1980, 438) ; S. L. AGER, *Interstate Arbitrations in the Greek world: 337-90 B.C.*, Berkeley-Los Angeles, 1996, n° 71, p. 186-192 (cf. remarques de Ph. GAUTHIER, *Topoi* 8 [1998], p. 320).

48. P. HERRMANN, *op. cit.* n. 47, p. 259-262.

49. Les atterrissements de l'Hermeos provoquèrent le rattachement de l'île au continent au début de l'époque romaine, cf. PLINE, *N.H.*, V, 119.

sud de Phocée et au nord de Clazomènes, pour en faire sa base d'opération contre le Grand Roi⁵⁰. Il décida d'y fonder une cité⁵¹. À la mort de Tachôs, peu de temps après la création de Leukai, Kymè et Clazomènes se disputèrent la cité. Le témoignage de Diodore, qui s'appuie sur les Ἱστορίαι d'Éphore, originaire de Kymè⁵², indique clairement que les Clazoméniens possédaient, dès cette époque, une enclave territoriale à l'embouchure de l'Hermos⁵³, ce qui explique leur ambition sur Leukai. Strabon rapporte que les Clazoméniens possédaient en outre un domaine maritime dans le golfe de Smyrne évoquant « huit petites îles fertiles et bien cultivées »⁵⁴. Parmi ces îles on peut relever les îles de Pélè et Marathoussa⁵⁵. Lors du règlement d'Apamée, les Romains attribuèrent Drymoussa⁵⁶ à Smyrne, en récompense de son attitude pendant la guerre contre Antiochos III⁵⁷.

La présence clazoménienne en Éolide provoqua sans doute des tensions très vives avec les voisins immédiats : outre Temnos et Kymè, on peut penser à Larissa et Néonteichos. L'alluvionnement du fleuve donna naissance à des

50. DIODORE, XV, 92, 1-5.

51. DIODORE, XV, 18, 1. Jeanne et Louis ROBERT, *Bull.* 1977, 138, ont proposé de restaurer Φ[ο]κλιῆς παρὰ [Α]ε[ν]όκο, dans un fragment de la liste du tribut attique pour l'année 453/2 (M. F. Mc GREGOR, *The Attic quota list of 453/2 B. C.*, *Hesperia* 1976, p. 280-282 ; l'entrée qui suit mentionne Phocée, Φ[ο]κλιῆς) : « c'est alors le nom du site, une colline abrupte, sur laquelle fut fondée Leukai, limitrophe de Phocée ». Sur les ruines de Leukai (Üçtepelер, « les trois collines »), cf. J. KEIL et A. VON PREMERSTEIN, *Erste Reise in Lydien*, Vienne, 1910, p. 91-92, et G. E. BEAN, *Aegean Turkey*, Londres, 1979², p. 97-98. Voir également M. H. HANSEN et T. H. NIELSEN, *An Inventory of Archaic and Classical Poleis*, Oxford, 2004, n° 819, p. 1046.

52. Cf. l'édition du livre XV de Diodore par Cl. VIAL, CUF, 1977, p. ix et L. CANFORA, *Histoire de la littérature grecque à l'époque hellénistique*, Paris, 2004, p. 120-121.

53. DIODORE, XV, 18, 2-4 : « Au début, les deux cités pensèrent trancher le litige par la guerre (πολέμῳ διακρίνεσθαι), puis, quelqu'un proposa de demander au dieu quelle cité, selon son arrêt, devait être la maîtresse de Leukai. L'arrêt rendu par la Pythie fut que c'était la cité qui offrirait la première un sacrifice dans la cité de Leukai. Chacun partirait de sa ville, au lever du soleil, un jour fixé en commun par les deux partis. La date fut arrêtée. Les gens de Kymè pensaient l'emporter parce que leur ville était plus proche de Leukai, mais ceux de Clazomènes, plus éloignés, s'assurèrent la victoire par le stratagème suivant : des colons furent désignés pour fonder une cité près de Leukai : ils en partirent au lever du soleil et accomplirent le sacrifice avant les gens de Kymè. Lorsqu'ils furent, grâce à ce stratagème, devenus maîtres de Leukai, ils décidèrent d'instituer une fête qui en porterait le nom : ils l'appelèrent la *Prophthasía* [la fête du « Devancement »]. » (traduction de Cl. VIAL, CUF, 1977, légèrement modifiée). ARISTOTELE, *Oec.*, II, 2, 16b, indique que la cité recruta un corps de mercenaires, et contracta une dette de 20 talents, cf. Ph. KINSS, *op. cit.*, n. 5, p. 185-186.

54. STRABON, XIV, 1, 36.

55. Lors de la révolte des cités ioniennes soutenue par Sparte et la Perse, les habitants de Clazomènes mirent leurs biens à l'abri sur ces trois îles. Au cours de l'hiver 412/11, après avoir échoué à prendre la cité, le navarque spartiate Astyochos aborda sur ces îles et s'empara des biens (THUCYDIDE, VIII, 31, 3-4).

56. Sur cette île (Kösten) en particulier cf. L. ROBERT, *Hellenica* XI-XII, Paris, 1960, p. 243-244, et les « îles à chèvres » en général, *ibid.*, p. 173-175.

57. POLYBE, XXI, 46, 5, cf. L. ROBERT, *op. cit.*, n. 56, p. 513-514.

salines et de nouvelles terres fertiles, très convoitées. Malgré les témoignages épigraphiques et littéraires sur cette enclave territoriale, il n'est pas possible d'en préciser l'emplacement exact. Toutefois, on note que parmi les monnaies découvertes lors des fouilles de Larissa, les monnaies de Clazomènes étaient plus nombreuses (une d'argent, cinq de bronze) que celles de Néonteichos située à 5 km (deux bronzes), celles de Kymè, située à 15 km (trois bronzes), celles de Chios (un bronze) et celles de Téos (une d'argent)⁵⁸. Même s'il ne faut pas surinterpréter ces données, il est probable que la pérée clazoménienne jouxtait à la fois les territoires de Larissa et de Temnos. Celle-ci se trouva sans doute sur la route de l'armée bithynienne. Zeus pourrait être intervenu contre ces soldats impies, qui avaient profané nombre de sanctuaires, afin de « sauver » ce territoire clazoméniien.

Les considérants d'un décret de Stratonicee exposent ainsi avec force détails les prodiges de Zeus pour la sauvegarde du *chôrion* de Panamara et de ses habitants, attaqués par un détachement de troupes envoyé par Labienus, à la fin de l'année 41 ou au début de l'année 40⁵⁹. Ce ψήφισμα, qui exprimait la reconnaissance du peuple envers le dieu et décidait la construction d'un monument commémoratif, fut gravé sur l'un des murs du sanctuaire (?)⁶⁰. Il donne le détail des différentes interventions miraculeuses du dieu, qui lança des flammes et des éclairs contre les assaillants, fit répandre un brouillard épais, déchaîna les éléments contre eux, et envoya une meute de chiens fantômes pour accompagner leur déroute... Ce témoignage carien donne une petite idée du secours que fut en mesure d'apporter Zeus Sôter aux habitants de la pérée clazoméniienne. L'arbitrage enidien qui régla le conflit entre Temnos et Clazomènes évoque un sanctuaire sur la pérée clazoméniienne. Celui-ci appartenait peut-être à Zeus Sôter.

Après son épiphanie, que je propose donc de dater de 155, Zeus Sôter s'est affirmé comme l'une des divinités tutélaires de Clazomènes. Cela est confirmé par l'apparition, dans le courant du II^e s. de monnaies de bronze figurant au droit Zeus⁶¹ dans lequel on peut reconnaître désormais Zeus Sôter Épiphânès (figure 4). La représentation du dieu est similaire sur les monnaies de bronze et sur les tétradrachmes. Auparavant seuls Athéna et Apollon figuraient au droit des monnaies de la cité et Athéna devait être la divinité principale de la cité⁶².

58. L. ROBERT, *Études de numismatique grecque*, Paris, 1951, p. 67. On relève également sept monnaies de Colophon.

59. I. *Stratonikeia*, 10.

60. Sur le lieu de gravure du décret, cf. P. ROUSSEL, Le miracle de Zeus Panamaros, *BCH* 55 (1931), p. 76-77.

61. B. V. HEAD, *op. cit.* n. 21, p. 568-569.

62. *BMC* XIV Ionia (1892), p. 21-28.



figure 4

L'épigraphie de la cité, très pauvre, ne permet pas de trouver la trace de l'instauration d'une fête et d'une panégyrie en l'honneur de Zeus Sôter Épiphanès. On relève seulement la consécration, à la basse époque hellénistique, d'un autel à Zeus Sôter par un affranchi, Cinnamos⁶³. Fritz Graf⁶⁴ supposait l'existence, à Clazomènes, d'un culte de Zeus Olympios, car une monnaie de la cité du début du IV^e s. porte le nom théophore d'Olympiodôros⁶⁵. John Cook a exprimé ses réserves sur cette hypothèse de Graf⁶⁶. Après la première guerre de Mithridate, à Lampsaque, Priape, puis Aphrodite, tous deux qualifiés d'Ἐπιφρονής furent l'un et l'autre prytane éponyme⁶⁷. Leur épicièse pourrait également se rapporter à des interventions dans des moments critiques au secours des habitants de Lampsaque.

Reste une difficulté à éclaircir : la présence de la figure féminine, au revers de ces tétradrachmes clazoméniens ne manque pas de surprendre. On s'attendrait à trouver un symbole ou un attribut de Zeus. Cette figure féminine tient dans sa main droite la bipenne, qui constitue un symbole de puissance des divinités célestes et apparaît notamment entre les mains de Zeus Labraundos en Carie. Catharine Lorber identifie cette figure féminine à Artémis. Elle suppose que la bipenne est l'attribut de Zeus Labraundos et qu'à Clazomènes le culte du dieu carien aurait été assimilé à celui de Zeus Sôter, protecteur de la liberté de la cité. J'aurais tendance à voir dans cette figure une Amazone, comme le proposait déjà Henri Seyrig, suivi par Georges Le Rider. En effet, les Amazones sont souvent représentées avec une bipenne. La présence de cette Amazone est sans doute liée à l'histoire mythique de la cité. Les Amazones jouent un rôle significatif dans les légendes de fondation de plusieurs autres cités d'Asie Mineure

63. *I. Erythrai & Klazomenai*, 519 : « À Zeus Sôter, Cinnamos, affranchi de Marcus Caecilius Candidus et de Marcus Lartidius Celer, (a fait faire) l'autel ». Διὶ Σωτήρι Κίνναμος ἀπελευθέρου Μάρκου Καικιλίου Κανδίδου καὶ Μάρκου Λαρτιδίου Κέλερου τὸν βομόν. Cette inscription provient d'une île de Clazomènes, Uzunada, cf. L. ROBERT, *op. cit.* n. 56, p. 243 sq. et id., *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris, 1963, p. 180.

64. F. GRAF, *Nordionische Kulte. Religionsgeschichtliche und epigraphische Untersuchungen zu den Kulturen von Chios, Erythrai, Klazomenai und Phokaia*, Rome, 1985, p. 383.

65. R. MUNSTERBERG, *Die Beamtennamen auf den griechischen Münzen*, Subsidia Epigraphica 3, Hildesheim-New York, 1973, p. 82.

66. J. M. COOK, *JHS* 107 (1987), p. 219-220.

67. J. TRÉHEUX, Décret de Lampsaque trouvé à Thasos, *BCH* 77 (1953), p. 426-443, l. 9 et 27-28.

occidentale⁶⁸. Les Amazones s'étaient emparées de l'Ionie et deux voisines de Clazomènes, Kymè et Smyrne, furent fondées par elles, tout comme Myrina, Pitanè, Mytilène, Éphèse, Priène et peut-être Boionè⁶⁹. Strabon, qui dénonçait l'in vraisemblance de ces récits concernant ces héroïnes et leur rôle dans la fondation de cités, notait que ces récits avaient encore cours à son époque⁷⁰. La palme, au pied de l'Amazone, évoquait sans doute un événement heureux de l'histoire ancienne ou récente des Clazoméniens.

Louis Robert rappelait que le monnayage d'une cité « est un morceau de l'histoire politique des cités »⁷¹. Les « énigmatiques » tétradrachmes de Clazomènes, pour reprendre le mot d'Henri Seyrig, montrent une nouvelle fois, si l'on accepte les propositions que je formule ici, tout ce que l'étude d'une monnaie peut apporter à la compréhension de l'histoire locale d'une cité, en croisant les informations qu'elle livre avec ce que l'on sait par ailleurs grâce à la tradition littéraire, à l'épigraphie ou à la géographie historique. Au cours de la campagne dévastatrice de Prusias II en Éolide (en 155), l'armée bithynienne aurait pénétré dans l'enclave territoriale que les Clazoméniens possédaient dans la basse vallée de l'Hermos, non loin de l'embouchure du fleuve, et une épiphanie de Zeus Sôter aurait chassé les assaillants. Après cette intervention salvatrice, les Clazoméniens auraient institué une fête et une panégyrie en l'honneur du dieu⁷², de même que les Pergaméniens avaient institué des *Hérakléia* après qu'Héraklès eut repoussé l'armée de Prusias II. Selon Séléné Psôma, ces monnaies frappées à l'occasion de panégyries constituaient le seul monnayage légal (*dokimon nomisma*) pour les paiements importants durant l'événement. Par ailleurs, toutes les transactions à grande échelle devaient être effectuées avec ces monnaies⁷³.

68. L. HARDWICK, Ancient Amazons-Heroes: Outsiders or Women?, *G&R* 37 (1990), p. 14-36 ; K. DOWDEN, The Amazons: Development and Functions, *RhM* 140 (1997), p. 97-128.

69. ÉPHORE, *FGrHist* 70 F 11 ; DIODORE, III, 55, 6-7 ; STRABON, XI, 5, 4.

70. STRABON, XI, 5, 3-4.

71. L. ROBERT, *Monnaies grecques. Types, légendes, magistrats monétaires et géographie*, Paris-Genève, 1967, p. 14.

72. Récemment a été publié un tétradrachme au nom des technites dionysiaques, contemporain des émissions de Clazomènes (C. C. LORBER et O. D. HOOVER, An Unpublished Tetradrachm Issued by the Artists of Dionysos, *NC* 2003, p. 59-68, pl. 15, 1-2). Au droit figure Dionysos, portant un bandeau, couronné de lierre. Au revers on trouve la légende et le thyrsos de Dionysos, dans une couronne de lierre. Les éditeurs de cette monnaie ont fondé leur interprétation sur l'hypothèse que Téos, où s'étaient installés les technites dionysiaques, était sous domination attalide au II^e s., après Apamée. Or il n'en est rien, malgré la présence, dans la cité, d'un groupe d'artiste dévoué à la dynastie attalide, les Attalistes, créé par le célèbre joueur de flûte Kratôn. Je reviendrai ailleurs sur cette question.

73. S. PSÔMA, Profitable Networks: Coinages, *Panegyris* and Dionysiac Artists, *Mediterranean Historical Review* 22 (2007), p. 237-255, en particulier p. 243 : « The organizers of the fairs obliged the participants by law to exchange their currencies on Attic or other weight coinages for the currency in name and types of the honoured god, and probably to pay an *agio* for the procedure. »

L'existence de différentes émissions (l'exemplaire de l'Alpha Bank ne porte aucune marque de contrôle à la différence de l'exemplaire du trésor de Tartous) pourrait indiquer que ces frappes de « monnaies de panégyries » se sont répétées à plusieurs reprises. Par la suite, la fête en l'honneur de Zeus Sôter Épiphânès a peut-être connu le même destin que les *Hérakléia* de Pergame, qui cessèrent d'être célébrées au cours du 1^{er} siècle av. J.-C.⁷⁴

74. L. ROBERT, *op. cit.* n. 35, p. 17-18 (= *OMS* VI, p. 467-468).